



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 01 août 2023, à 21h.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CEZAC (Lot) sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Présents : Jean-Pierre ALAZARD, Jean-Noël CAMBE, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

Pouvoir : /

Absents excusés : Sébastien COLONGES, Pascale GONFROY, Caroline LEGRAND.

A été désignée secrétaire : Jean-Marc PERN

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2023.

I - DELIBERATIONS :

2023-01 août D01 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

II- INFORMATIONS:

III - Questions diverses.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 juillet 2023 est approuvé sans remarques particulières.

I – DELIBERATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION 2023-01 août D01 OBJET : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison du départ de l'actuelle Secrétaire de Mairie au 1^{er} octobre 2023 et du tuilage nécessaire afin d'assurer la continuité dans la gestion des dossiers en cours, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de Secrétaire de Mairie à temps non complet à raison de 17 heures 30 par semaine.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent de Rédacteur Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 17 heures 30 par semaine.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Rédacteur Territorial.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/09/2023.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Votants : 08

Pour: 08

Contre: 0

Abstention: 0

II – INFORMATIONS

1- PLUI : enquête publique : L'assemblée est informée de la publication de l'arrêté pris par le Président de la CCQB, le 25 juillet 2023, portant ouverture de l'enquête publique concernant le projet de PLUI, qui se déroulera du 4 septembre au 4 octobre 2023.

Une permanence du commissaire enquêteur se tiendra à la mairie de CEZAC le 22 septembre 2023 de 14h à 17h.

L'affichage sera effectué sur les différents panneaux municipaux.

Les résidences secondaires et les particuliers qui s'étaient manifestés sur le registre de concertation ont reçu un courrier d'information à ce sujet.

2- ENEDIS : Branchement provisoire pour la fête : Le maire indique que ce branchement a été activé par ENEDIS, hier, après moult péripéties. Nous aurons, en principe, de la lumière (et du son!) pour la fête. Il précise que, ce branchement a été transformé par ENEDIS à la demande de la mairie en « borne fixe » ; ce qui permet au fournisseur d'énergie de le télécommander grâce au compteur « Linky » installé il y a déjà 2 ans. Désormais, nous ne devrions plus rencontrer ces problèmes liés à la mise en service de ce branchement.

3- Chantier de rénovation de l'ancienne école : Les travaux avancent. Le menuisier a posé la porte d'entrée. Il doit poser la cuisine ces jours-ci. Le peintre continue sa mission et devrait réaliser les volets cette semaine. La prochaine réunion de chantier est prévue le mercredi 9 août prochain en fin de journée. Les travaux de réparation de la charpente du préau et la réfection totale du chéneau, confiés à l'entreprise RINGOOT Construction, sont programmés pour la fin de ce mois. A suivre.

4- Chantier d'enfouissement des réseaux dans le hameau de Pechpeyroux : Le maire fait circuler les plans définitifs qui viennent de lui être adressés par Territoire Energie LOT. Il lui a été confirmé un début de travaux en septembre 2023. Les travaux préparatoires prévus avant l'ouverture du chantier se dérouleront en principe dernière semaine d'août. A suivre.

5- Chemin rural de La porre : demande de Mme Christine Moncada Potignon : Celle-ci a rendu visite au maire la semaine dernière et lui a indiqué que la partie basse du chemin rural qui relie « La porre » au plateau « ne serait pas à sa place » et, de fait, « serait sur sa propriété ». Elle demande à ce que ce chemin soit remis à sa place et que l'épaveuse ne passe pas sur l'emprise actuelle du chemin. Le maire doit se rendre sur place le lundi 07 août 2023 à 18h pour évaluer la situation. A suivre.

6- Communauté de Communes du Quercy Blanc : point sur les dossiers en cours :

Le maire (et délégué communautaire) informe l'assemblée de l'état d'avancement des divers dossiers en cours au niveau communautaire (démarche d'élaboration d'un projet de territoire, situation financière, voirie, programme ponts, diagnostic « crèches » et élaboration d'une stratégie globale petite

enfance, (dont investissements « crèches »), pôle santé sur Castelnau, etc.... ; pour ne citer que les principaux.

Tous ces sujets génèrent des projets d'investissements importants et onéreux.

Pour y faire face la CCQB se trouve dans l'obligation de dégager des marges de manœuvres financières sur le budget de fonctionnement afin de financer les investissements. Pour y parvenir, il a été convenu d'élaborer un projet de territoire qui devrait permettre d'y voir plus clair. Ce volet devrait émerger d'ici la fin de l'année. Le maire considère qu'il s'agit d'une étape, nécessaire mais pas suffisante, qui doit impérativement être complétée par un « pacte financier » et un « pacte de gouvernance » au niveau communautaire. Cet avis est partagé par l'Assemblée.

III – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le maire,



Maurice ROUSSILLON.



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc PERN.



